

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Etude du préavis N° 04/2018

Demande de crédit de CHF 200'000.-- TTC, pour la vidange et l'entretien des digesteurs de la STEP

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de : Mme Petoud Danièle, Ecublens
 MM. Breton Luc, Vaux s/Morges, Président-rapporteur
 Détraz Jean-Charles, Lonay
 Viande Christian, Clarmont
 Zbinden Gérard, Yens

s'est réunie le mercredi 23 mai 2018 à 18h30 à l'ERM pour l'examen du préavis No 04/2018 en présence de MM. Aubert Jean-Jacques, membre du Comité de direction, Reverchon Tony, Directeur de l'ERM, Hostettler Denis et Ming Julien qui nous ont accueillis et nous ont présenté les problèmes techniques liés aux digesteurs de la STEP.

Nous avons obtenu toutes les explications et réponses à nos questions en ce qui concerne la motivation des choix techniques retenus.

Les digesteurs doivent normalement être vidangés tous les huit à dix ans. Mais les problèmes rencontrés ces derniers mois (obstruction des pompes de soutirage par des matières fibreuses non dégradées lors des processus de transformation, ensablage des centrifugeuses) font apparaître la nécessité de vidanger maintenant ces installations qui l'ont été pour la dernière fois en 2009.
Il n'y a donc rien de très inattendu à cela.

Proposition de la Commission

La Commission propose au Conseil intercommunal d'accepter le plan financier consistant à répartir les coûts de ces travaux sur cinq ans en faisant appel au fonds d'emprunt de L'ERM, une anticipation d'une année sur la périodicité maximale reconnue pour de tels travaux permettra alors d'éviter une imputation de ces frais au prochain budget de fonctionnement de l'ERM.

En conséquence, le montant des travaux serait porté dès le budget 2019, à raison de CHF 40'000.-- TTC sous rubrique No 23000.3312.01 « Amortissement STEP ».

Remarque

Lors de cette vidange des installations, il sera procédé à un examen complet et à une réfection des structures de béton et à une vérification de leur étanchéité.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 04/2018 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de **CHF 200'000.-- TTC**, pour la vidange et l'entretien des digesteurs de la STEP,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix, jusqu'à hauteur du crédit accordé.

Au nom de la Commission
Le Président-rapporteur

Breton Luc

Vaux s/Morges, le 5 juin 2018